



Common Market for Eastern
and Southern Africa

APPEL À CANDIDATURES POUR DEUX (2) POSTES D'ADMINISTRATEURS DE LA COMMISSION DE LA CONCURRENCE DU COMESA

La Commission de la Concurrence du COMESA (ci-après dénommée « la Commission ») est une entité régionale constituée en vertu de l'article 6 du Règlement du COMESA relatif à la concurrence (ci-après dénommé « le Règlement ») promulgué en vertu de l'article 55 du Traité du COMESA. La Commission est chargée de promouvoir la concurrence et d'améliorer le bien-être des consommateurs dans le Marché Commun. Les principales fonctions de la Commission consistent à surveiller les marchés et à enquêter sur les pratiques commerciales anticoncurrentielles, à contrôler les fusions et autres formes d'acquisitions dans le Marché Commun et à intervenir en qualité de médiateur dans les litiges opposant les États Membres en ce qui concerne les pratiques anticoncurrentielles. La Commission, est située à Lilongwe, au Malawi, et a commencé ses activités le 14 janvier 2013. De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site Internet de la Commission, à l'adresse <http://www.comesacompetition.org/>.

La Commission cherche à recruter des ressortissants des États Membres du COMESA qui possèdent les qualifications requises pour occuper les postes d'administrateurs suivants à la Commission à Lilongwe, au Malawi.

S/N	INTITULÉ DES POSTES VACANTS	CLASSE D'EMPLOI	NOMBRE DE POSTES
1.	Gérant / Responsable de la Division chargée de l'application des Lois relatives à la concurrence [Répression des entorses à la Loi sur la concurrence]	P4	1
2.	Fonctionnaire juridique [Juriste] (<i>deuxième appel à candidature / second avis de vacance</i>)	P2	1

1. POSTE N° 1 : GÉRANT / RESPONSABLE DE LA DIVISION CHARGÉE DE L'APPLICATION DES LOIS RELATIVES À LA CONCURRENCE [RÉPRESSION DES ENTORSES À LA LOI SUR LA CONCURRENCE]

INTITULÉ DE POSTE : Gérant / Responsable de la Division chargée de l'application des Lois relatives à la concurrence [Répression des entorses à la Loi sur la concurrence]

CLASSE D'EMPLOI : Niveau professionnel 4 (P4)

ÉCHELLE SALARIALE : \$COM 58 731– \$COM 70 654 par an

MANDAT : Un contrat à durée déterminée de quatre (4) ans. Le renouvellement / la prolongation du contrat est subordonnée à la disponibilité des fonds, à l'exécution du contrat par le titulaire et à l'approbation des plans de travail annuels successifs par la Commission de la Concurrence du COMESA.

NOMBRE DE POSTES : Un (1)
LIEU D’AFFECTATION : Lilongwe
REND COMPTE AU : Directeur Général et Chef de la Direction
TYPE DE CONTRAT : Employé de la Commission sous contrat de travail à durée déterminée relevant de la catégorie des services professionnels

1.1. Responsabilités

Sous la supervision du Directeur Général et Chef de la Direction de la Commission de la Concurrence du COMESA, le Gérant / Responsable de la Division chargée de l’application des Lois relatives à la concurrence [Répression des entorses à la Loi sur la concurrence] est chargé d’enquêter, d’examiner et d’évaluer les opérations de concentration et acquisitions et les pratiques commerciales restrictives [pratiques restrictives dans le ou du commerce] dans le Marché Commun de l’Afrique Orientale et Australe (le Marché Commun). Sous la supervision du Directeur Général et Chef de la Direction de la Commission, le titulaire exerce les fonctions suivantes :

Enquêtes et Application du droit de la concurrence

a) Enquêter, évaluer, surveiller/détecter :

- i. Des pratiques anticoncurrentielles et comportements ou pratiques commerciales restrictives [pratiques restrictives dans le ou du commerce] ayant pour effet d’empêcher, restreindre ou fausser la concurrence, dans le Marché Commun, y compris la prise en charge des :
 - o Enquêtes relatives aux abus d’une position dominante et à la puissance sur le marché ;
 - o Évaluation des demandes de dérogations [demandes d’exemption] et de non-application du Règlement du COMESA Relatif à la Concurrence et des demandes de justification présentées en vertu du Règlement du COMESA Relatif à la Concurrence ;
 - o Interdictions, surveillance et détection des comportements collusoires [cartel, ententes, accords collusoires ou connivences] ;
 - o Sensibilisation et éducation du public sur les effets néfastes des comportements collusoires [cartel, ententes, accords collusoires ou connivences] et autres pratiques commerciales restrictives [pratiques restrictives dans le commerce] ;
 - o Évaluation des accords conclus ou les dispositions prises notifiées et identifiées dans le Marché Commun ainsi que le prévoit le Règlement du COMESA Relatif à la Concurrence et conformément aux meilleures pratiques internationales applicables au Marché Commun et comme prévu par le Règlement du COMESA Relatif à la Concurrence ;
 - o Réexaminer régulièrement la politique régionale de la concurrence afin de donner des avis consultatifs et de présenter des observations au Directeur Général et Chef de la Direction de la Commission en vue d’améliorer l’efficacité du Règlement du COMESA Relatif à la Concurrence ;
 - o Prêter main forte aux États Membres afin de promouvoir des lois nationales sur la concurrence et des institutions nationales de la concurrence en vue d’harmoniser ces lois nationales avec le Règlement régional pour garantir l’uniformité d’interprétation et d’application de la législation et de la politique relatives à la concurrence dans le Marché Commun ;
 - o Coopérer avec les instances de la concurrence dans les États Membres ;

- Être responsable de l'élaboration et de la diffusion d'informations sur la politique de la concurrence ;
 - Coopérer avec les autres agences qui peuvent être établies par le COMESA pour surveiller et réglementer un secteur spécifique quelconque ;
 - Exécuter toutes les tâches accessoires à ce qui précède ou y étant liées.
- ii. Fusions et acquisitions dans le Marché Commun par les actions suivantes :
- Gérer l'évaluation efficace des fusions notifiées et identifiées conformément aux dispositions du Traité du COMESA, au Règlement du COMESA Relatif à la Concurrence et aux Règles de Concurrence du COMESA et en tenant dûment compte des meilleures pratiques internationales ;
 - Examiner les rapports sur ces enquêtes et évaluations et soumettre les recommandations au Directeur Général et Chef de la Direction ;
 - Veiller à ce que les entreprises respectent les dispositions relatives au contrôle des fusions prévues dans le Règlement du COMESA Relatif à la Concurrence et les Règles de Concurrence du COMESA ;
 - Élaborer régulièrement des Lignes directrices et des Notes de pratique pour faciliter la mise en œuvre efficace et efficiente du Règlement du COMESA Relatif à la Concurrence ;
 - Développer et gérer un réseau des experts et professionnels de la fusion et des acquisitions des sociétés, provenant des Autorités Nationales de la Concurrence et au-delà, afin de veiller à ce que l'examen des concentrations dans le Marché Commun soit à jour pour tenir compte des outils efficaces et efficaces actuels d'analyse des concentrations ;
 - Coopérer avec les Autorités Nationales de la Concurrence et au-delà lors de l'examen des fusions afin de parvenir à des résultats solides et optimaux ;
 - Veiller à ce que les évaluation des opérations de concentration soient conclues dans les délais prévus par le Règlement du COMESA Relatif à la Concurrence ;
 - Effectuer une collecte régulière des renseignements sur les marchés afin de détecter des réalisations anticipées des concentrations et conseiller le Directeur Général et Chef de la Direction sur les mesures appropriées à prendre ;
 - Entreprendre une surveillance régulière des marchés pour veiller à ce que, après la fusion, les entreprises respectent les exigences de la loi et les conditions d'approbation ;
 - Exécuter toutes les tâches accessoires à ce qui précède ou y étant liées.
- b) Assurer la conformité en appliquant les règlements et règles relatifs à la prévention des pratiques commerciales anticoncurrentielles ;
- c) Conseiller le Directeur Général et Chef de la Direction de la Commission sur les mesures à prendre après la conclusion d'une étude de marché ;

Plaidoyer et assistance technique

- d) Coordonner le Réseau des Autorités Nationales de la Concurrence du COMESA (le Réseau de la Concurrence du COMESA et le Réseau des rapporteurs/enquêteurs en charge des dossiers des affaires de fusion) afin de faciliter l'échange d'informations, la consultation, la mise en vigueur et l'application générale du Règlement du COMESA Relatif à la Concurrence ;

- e) Aider les États Membres à mettre en place des régimes efficaces de contrôle des concentrations et des pratiques commerciales restrictives [pratiques restrictives dans le commerce] au niveau national, qui sont harmonisés avec le Règlement du COMESA Relatif à la Concurrence, et mener des initiatives de renforcement des capacités dans les États Membres visant à renforcer l'application du droit de la concurrence aux niveaux national et régional ;
- f) Gérer le développement et la mise en œuvre efficaces des programmes d'information, d'éducation, de plaidoyer, de sensibilisation et de communication dans les États Membres afin de renforcer une culture de la concurrence et de sensibiliser davantage le public au Règlement du COMESA Relatif à la Concurrence et élaborer des publications pertinentes pour la diffusion au public ;
- g) Encourager la coopération continentale et multilatérale dans l'application du droit de la concurrence transfrontalier ;
- h) Établir un réseau avec les responsables régionaux et internationaux de l'application des règles de concurrence et garder une trace concernant les dernières mises à jour et développements/évolutions et faciliter la participation de la Commission à des conférences régionales et internationales clés ;

Renforcement de l'application et la mise en vigueur des lois et des règlements et la mise au point des systèmes

- i) Mettre au point des procédures de notification et un système de classement des dossiers plus conviviaux à la Commission ;
- j) Développer, réviser et mettre en œuvre périodiquement le cadre juridique statutaire du droit de la concurrence du COMESA, y compris le Règlement et les Règles du COMESA Relatif à la Concurrence, les procédures, les Lignes directrices sur les manuels d'évaluation/opérationnels, les pratiques et les procédures du Bureau et les avis relatifs à la concurrence ;

Recherche et études

- k) Effectuer, de manière proactive, des études de marché, des examens préalables, des analyses et des évaluations dans des secteurs identifiés afin d'aider la Commission à comprendre les structures du marché, les phénomènes, etc. à des fins de politique ou d'application du droit de la concurrence, comme le prévoit le Règlement du COMESA Relatif à la Concurrence, et développer davantage l'analyse empirique du marché et les techniques de recherche,
- l) Entreprendre des recherches dans le domaine des fusions et acquisitions et de l'application du droit de la concurrence en collaboration avec l'Unité de Recherche, de Politique et de Plaidoyer de la Commission et recommander des améliorations au régime régional du droit de la concurrence ;
- m) Rédiger des articles stimulants sur le plan intellectuel dans le domaine des fusions/concentrations et acquisitions destinés à la consommation publique ;

Autres fonctions

- n) Préparation des budgets et des programmes du département et mise en œuvre d'un système ou d'un processus d'établissement des priorités ;
- o) Élaboration d'une vision stratégique pragmatique du département, des objectifs et des stratégies à intégrer dans le plan stratégique central de la Commission ;

- p) Gestion et supervision du personnel de la division chargée de l'application du droit de la concurrence ;
- q) De manière générale, et sous la supervision du Directeur Général et Chef de Direction, être responsable de l'administration des Parties 3 et 4 du Règlement du COMESA Relatif à la Concurrence ;
- r) Soumettre des rapports sur le rendement au Directeur Général et Chef de Direction de la Commission, selon les besoins ; et
- s) Exécuter toutes les tâches accessoires à ce qui précède et/ou qui peuvent être déléguées par le Directeur Général et Chef de Direction.

1.2. Conditions requises pour occuper le poste

Qualifications universitaires

Au moins une Maîtrise / un Master en sciences sociales pertinentes, en droit, en économie, en marketing, en administration de la fonction publique ou la gestion des affaires ou une qualification équivalente d'une institution reconnue. Être titulaire d'un doctorat d'une institution réputée dans une discipline appropriée constituerait un atout supplémentaire. Des qualifications en droit de la concurrence ou en économie de la concurrence constitueront un atout supplémentaire.

Expérience

Justifier d'un minimum de (dix) 10 ans d'expérience pertinente au sein de la haute direction en matière de l'application du droit de la concurrence, l'industrie ou l'analyse économique. Une expérience professionnelle au sein d'une autorité nationale/régionale de la concurrence constituera un atout supplémentaire.

Compétences

- Excellentes aptitudes à la communication orale et écrite et capacité à influencer les processus multipartites ;
- Excellentes aptitudes analytiques, particulièrement en interprétation, utilisation, analyse et présentation de données et de preuves ;
- Connaissances précises ou intelligentes démontrables en matière de plaidoyer et défense des intérêts, de droit de la concurrence, d'organisation industrielle ou de structure industrielle dans l'un des pays du Marché Commun ;
- Excellentes compétences en informatique ;
- Posséder les capacités voulues en matière de gestion des relations, y compris des aptitudes avérées à l'écoute et un bon jugement en affaires ;
- Capacité d'habiliter et d'inspirer les autres à traduire une vision en résultats ; d'identifier de façon proactive les enjeux, les possibilités et les risques stratégiques ; d'établir et de maintenir des relations avec un large éventail de personnes pour comprendre les besoins et obtenir le soutien nécessaire à l'orientation organisationnelle ; de prévoir et de résoudre les conflits en recherchant des solutions mutuellement acceptables ; de favoriser le changement et l'amélioration ; de ne pas accepter le statu quo ; de faire preuve de courage pour prendre des positions impopulaires ;
- Capacité à diriger et assumer la responsabilité et à résoudre les conflits de manière professionnelle ;

- Prendre la responsabilité pour observer et intégrer l'équilibre entre les sexes, et à assurer la participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines d'activité ; connaissance des stratégies et engagement en faveur de l'objectif d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi le personnel ;
- Connaissance et compréhension de l'objet et des objectifs du Traité du COMESA, du Règlement du COMESA Relatif à la Concurrence et des Règles de Concurrence du COMESA ; et
- Une connaissance des activités de la Commission de la Concurrence du COMESA et du programme d'intégration régionale du COMESA est fortement recommandée.

Exigence en matière de langue de travail

Doit maîtriser l'anglais et/ou le français et/ou l'arabe (à l'oral comme à l'écrit). Une combinaison de deux ou de toutes ces langues serait un atout supplémentaire.

2. POSTE N° 2 : FONCTIONNAIRE JURIDIQUE [JURISTE]

INTITULÉ DE POSTE :	Fonctionnaire juridique [Juriste]
CLASSE D'EMPLOI :	Niveau professionnel 2 (P2)
ÉCHELLE SALARIALE :	\$COM 39 743 – \$COM 50 076 par an
DIVISION :	Division des Services Juridiques et de la Conformité aux Lois
MANDAT :	Un contrat à durée déterminée de quatre (4) ans. Le renouvellement / la prolongation du contrat est subordonnée à la disponibilité des fonds, à l'exécution du contrat par le titulaire et à l'approbation des plans de travail annuels successifs par la Commission de la Concurrence du COMESA.
NOMBRE DE POSTES :	Un (1)
LIEU D'AFFECTATION :	Lilongwe
REND COMPTE AU :	Gérant / Responsable de la Division - des Services Juridiques et de la Conformité aux Lois
TYPE DE CONTRAT :	Employé de la Commission sous contrat de travail à durée déterminée relevant de la catégorie des services professionnels

2.1. Responsabilités

Sous la supervision générale du Directeur Général et Chef de la Direction de la Commission et la supervision directe du Gérant / Responsable de la Division - des Services Juridiques et de la Conformité aux Lois, le Fonctionnaire juridique [Juriste] est chargé de fournir des services juridiques et des conseils à la Commission, et de veiller au respect de tous les instruments juridiques pertinents du COMESA et à la protection des intérêts de la Commission.

En plus de ce qui précède, le titulaire assume les fonctions et responsabilités particulières suivantes en appui au Gérant / Responsable de la Division - des Services Juridiques et de la Conformité aux Lois :

- Préparer des avis juridiques sur diverses questions de fond et de procédure, y compris celles liées à l'administration, à la passation de marchés, aux contrats et à d'autres questions opérationnelles ;
- Effectuer des recherches et des analyses juridiques approfondies et préparer des avis, des études, des mémoires et des rapports juridiques ;

- Aider à l'élaboration, à l'interprétation et à la mise en œuvre de la législation interne, des décisions, des directives, etc. ;
- Veiller à ce que les droits et les moyens de défense soient respectés dans les procédures prévues aux Parties 3, 4 et 5 du Règlement ;
- Veiller à ce que les projets de décisions de la Commission tiennent dûment compte des faits pertinents ;
- Aider à la négociation et à la rédaction des engagements et veiller à l'exactitude des engagements pris par les entreprises envers la Commission ;
- Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices, des procédures et des manuels pertinents, notamment en ce qui concerne les procédures d'enquête et l'éthique, la fouille des locaux, les questions de confidentialité, les exemptions, etc., en vertu du Règlement et des Règles du COMESA Relatif à la Concurrence ;
- Évaluer et examiner toutes les dérogations possibles en vertu du Règlement en ce qui concerne les organismes professionnels et autres acteurs économiques dans le Marché Commun et élaborer des lignes directrices à cet égard ;
- Veiller à ce que les entreprises se conforment à la loi, tant dans sa forme que dans son fond, et fournir des conseils aux entreprises sur les questions de conformité au Règlement et Règles du COMESA Relatif à la Concurrence et aider les entreprises ou autres personnes à rédiger des programmes de conformité en matière de la concurrence ;
- Se tenir au fait de l'évolution de la situation ou des meilleures pratiques aux niveaux régional et international en matière de droit de la concurrence et recommander un examen politique et juridique approprié ;
- Rédiger des documents juridiques et des avis généraux pour publication dans le Journal officiel du COMESA ;
- Soumettre des rapports de performance au Gérant / Responsable de la Division - des Services Juridiques et de la Conformité aux Lois, au besoin ; et
- Entreprendre toute autre tâche conforme à la présente description de poste qui peut être exigée ou déléguée par le Gérant / Responsable de la Division - des Services Juridiques et de la Conformité aux Lois.

2.2. Conditions requises pour occuper le poste

Qualifications académiques

- Être titulaire au moins d'une Licence en droit d'une université reconnue, avec spécialisation en ou une nette/forte préférence pour le droit commercial, le droit contractuel, le droit de la concurrence ou le droit de la consommation.
- Être habilité(e) à pratiquer le droit dans n'importe quel État Membre du COMESA.
- Posséder une Maîtrise / un Master dans une discipline appropriée constituerait un atout supplémentaire.

Expériences

Au moins six (6) ans d'expérience, après l'obtention du diplôme, en droit, y compris le litige, l'analyse juridique, la recherche et la rédaction des rapports.

Une expérience professionnelle au sein d'une Autorité nationale de la concurrence ou une Autorité de protection des consommateurs constituerait un atout supplémentaire.

Compétences

- Excellente compétence technique dans le traitement des questions juridiques/politiques.
- Excellentes aptitudes à la communication orale et écrite et capacité à influencer les processus multipartites.
- Être capable d'accomplir de multiples tâches et à travailler sous pression avec un large éventail de personnes et d'institutions.
- Maintenir la confidentialité au plus haut niveau en tout temps.
- Faire preuve d'une pensée créative et être capable de résoudre les problèmes.
- Excellentes aptitudes en matière de relations interpersonnelles et la capacité de travailler dans un environnement multiculturel et multinational.
- Excellentes compétences en informatique.
- Posséder les capacités voulues en matière de gestion des relations, y compris des aptitudes avérées à l'écoute et un bon jugement en affaires.
- Capacité d'habiliter et d'inspirer les autres à traduire une vision en résultats ; d'identifier de façon proactive les enjeux, les possibilités et les risques stratégiques ; d'établir et de maintenir des relations avec un large éventail de personnes pour comprendre les besoins et obtenir le soutien nécessaire à l'orientation organisationnelle ; de prévoir et de résoudre les conflits en recherchant des solutions mutuellement acceptables ; de favoriser le changement et l'amélioration ; de ne pas accepter le statu quo ; de faire preuve de courage pour prendre des positions impopulaires.
- Capacité à assurer le leadership et à prendre la responsabilité pour observer et intégrer l'équilibre entre les sexes, et à assurer la participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines d'activité ; connaissance des stratégies et engagement en faveur de l'objectif d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi le personnel.
- Connaissance et compréhension de l'objet et des objectifs du Traité du COMESA et du Règlement du COMESA Relatif à la Concurrence et des Règles de Concurrence du COMESA ; et
- Une connaissance des activités de la Commission de la Concurrence du COMESA et du programme d'intégration régionale du COMESA est fortement recommandée.

2.3. Exigence en matière de langue de travail

Doit maîtriser l'anglais et/ou le français et/ou l'arabe (à l'oral comme à l'écrit). Une combinaison de deux ou de toutes ces langues serait un atout supplémentaire.

EXIGENCES GÉNÉRALES POUR LES DEUX POSTES VACANTS

3. Conditions requises pour faire acte de candidature

Les candidat(e)s doivent être citoyens d'un État Membre du COMESA et ne doivent pas être âgés de plus de 55 ans au moment du dépôt de la candidature.

4. Réception des candidatures

Les candidatures DOIVENT être soumises par l'intermédiaire des Ministères en charge de la coordination des activités du COMESA dans les États Membres respectifs sur le FORMULAIRE DE CANDIDATURE DU SECRÉTARIAT DU COMESA [FORMULAIRE DE DEMANDE

D'EMPLOI] prévu à cet effet et qui peut être obtenu sur le site web suivant du COMESA : [COMESA Jobs – Common Market for Eastern and Southern Africa \(COMESA\)](#)

Les candidatures soumises directement à la Commission de la Concurrence du COMESA ne seront pas prises en compte et seuls les candidats présélectionnés seront contactés. Seuls les candidats qui sont membres du personnel de la Commission de la Concurrence du COMESA peuvent soumettre leurs candidatures directement à la Commission. En outre, les candidatures qui sont soumises sans les Formulaires de Candidature du COMESA ne seront pas prises en considération.

5. Format et date limite de dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être soumises par l'intermédiaire des Ministères de Coordination des États Membres respectifs. Les Ministères en charge de la coordination des activités du COMESA dans chaque État Membre sont accessibles sur le lien suivant du site Internet de la Commission: [COMESA-COORDINATING-MINISTRIES-21-MS.pdf \(comesacompetition.org\)](#)

Les candidats doivent soumettre leur candidature aux Ministères en charge de la coordination des activités du COMESA dans chaque État Membre respectif, soit en personne ou par voie électronique.

Les candidatures DOIVENT parvenir aux Ministères coordinateurs au plus tard **le vendredi 17 février 2023**. En conséquence, les rapports de présélection des Ministères en charge de la coordination des activités du COMESA, accompagnés de tous les documents pertinents des candidats retenus, doivent parvenir à l'adresse ci-dessous avant **le vendredi 03 mars 2023**. Les soumissions provenant des Ministères en charge de la coordination des activités du COMESA à la Commission de la Concurrence du COMESA peuvent être déposées physiquement ou envoyées par courrier électronique ou les deux. Les soumissions sans rapport de présélection rédigé par les Ministères en charge de la coordination des activités du COMESA seront disqualifiées dès leur réception.

The Director and Chief Executive Officer,
COMESA Competition Commission,
Kang'ombe House, 5th Floor
P.O. Box 30742
Lilongwe 3
MALAWI

Courriel : compcom@comesa.com